

République Française

DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

Présents : 10
Procurations : 1

Absents : 4

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 23/01/2026

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six , le vingt-deux du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean Claude CASTEL, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, ARNEL H, LAUGA-CROZE C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C,

Mrs CASTEL JC, FIGUIÈRE S, LAMAZÈRE G, RAMIREZ JP,

PROCURATIONS : MIOLA JL à PALLA O

ABSENTS : DELSAUT A, MARELLI S, PIERRISNARD P, LE GENDRE M

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : AMIGONI A

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 16/01/2026

Délibération n°2026.02: Adhésion à l'avenant n°2 du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026 Durance Luberon Verdon Agglomération

Vu la délibération n°V-SCC-1 du 22 mars 2024 où l'Assemblée départementale a validé les huit contrats départementaux de solidarité territoriale pour la période 2024-2026,

Vu le contrat du territoire Durance Luberon Verdon Agglomération,

Vu la délibération N° V-SCC-1 du 28 mars 2025 approuvant les sept avenants n°1 aux contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 annexés à la présente délibération,

Vu la délibération N°V-SCC-1 du 05 décembre 2025 approuvant les huit avenants n°2 aux contrats départementaux de solidarité territoriale 2024-2026 annexé à la présente délibération,

Monsieur le Maire demande au conseil de valider cet avenant n°2.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (11 POUR don't 1 PROCURATION), lors de la séance du 22/01/2026 :

- **DECIDE** de valider l'avenant n°2 du contrat départemental de solidarité territoriale 2024-2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 ci-joint du contrat départemental de solidarité territorial 2024-2024 et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.


LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL